



Promeneurs  
du Net



Promeneurs  
du Net 63

# APPEL A CANDIDATURES PROMENEURS DU NET

## Module 2

### Accompagnement renforcé et thématique

#### Cahier des charges



## 1- Les objectifs de la démarche

---

La démarche « Promeneurs du Net » permet aux professionnels de rejoindre un réseau départemental animé par un coordonnateur. Ils peuvent accéder à des formations, des temps d'échange de pratiques et des ressources leur permettant d'acquérir ou de renforcer leurs compétences sur la présence éducative sur Internet.

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du Net ».

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Il s'agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

### **1- Favoriser le lien social**

- Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- Maintenir ou créer le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

### **2- Favoriser l'intervention éducative/espaces de parole et l'échange sur Internet**

- Développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- Favoriser les échanges avec les jeunes ;
- Augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

### **3- Faire émerger et accompagner les initiatives**

- Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- Adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

### **4- Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives**

- Développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
- Favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- Améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présente, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

## **5- Prévenir les comportements à risques, le mal-être et lutter contre les exclusions**

- Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- Proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- Détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- Signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

## **6- Sensibiliser à l'usage du numérique**

- Développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes;
- Sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- Développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

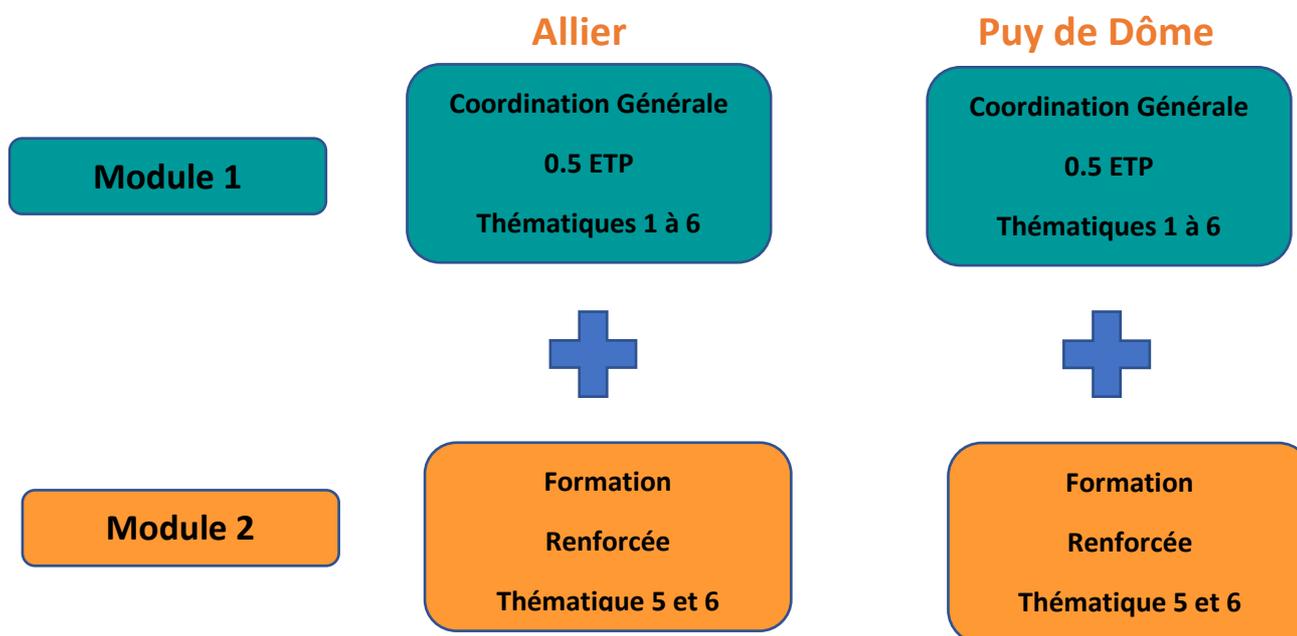
La Convention d'Objectifs et de Gestion passée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur la période 2023-2027, réaffirme le rôle du dispositif Promeneurs du Net comme une démarche pertinente et innovante d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'usage du numérique ainsi qu'à la prévention des risques. Le développement de cette démarche doit, pour rester adaptée aux jeunes, s'appuyer sur une connaissance fine des usages du numériques et des réalités sociales qu'ils représentent (économiques, vie privée, liens sociaux, évolution des comportements à risques, etc.).

Dans cet objectif, les Caf de l'Allier et du Puy-de-Dôme souhaitent développer, en complément des missions liées à la coordination générale de la démarche Promeneurs du Net, des temps d'accompagnement et de formations renforcées sur les thématiques 5 et 6 :

- **Prévenir les comportements à risques, le mal-être et lutter contre les exclusions**
- **Sensibiliser à l'usage du numérique**

Ces temps font l'objet d'un module spécifique dans ce cahier des charges et des modalités de financement qui leurs seront propres. Ils pourront être portés par des opérateurs différents des opérateurs retenues pour la coordination, mais devront être pensés et réalisés en cohérence avec la mission et les actions portées par la coordination du dispositif.

## La répartition des missions de coordination : module 1 et module 2



Si deux opérateurs différents sont sélectionnés sur le module 1 et 2, ils auront un travail de collaboration à mener pour le bon déploiement du dispositif.

Un même opérateur peut déposer sa candidature pour le module 1 Allier et le module 1 Puy de Dôme et de la même manière, un même opérateur peut déposer sa candidature pour le module 2 Allier et le module 2 Puy de Dôme.

La candidature à un module est unique (une seule raison sociale et une seule convention), mais l'opérateur peut présenter une candidature représentant plusieurs structures. Dans ce cadre, il est attendu que les rôles, les apports et les charges rattachées à chacune des structures soient définis avec précision.

## 2- Le cahier des charges du module 2 : accompagnement renforcé thématique

---

### a. Les objectifs de l'accompagnement renforcé des professionnels de la jeunesse

L'étude sur l'impact social de la démarche Promeneurs du net réalisée par la Fédération des Centres Sociaux de l'Allier a mis en évidence que la présence en ligne auprès des jeunes :

- Permet de mieux comprendre leurs pratiques, leurs compétences et leurs lacunes ;
- Ouvre de nouveaux espaces de discussion entre jeunes et adultes ;
- Renforce la légitimité des professionnels.

Autant d'aspects qui peuvent permettre d'adapter la posture pour accompagner plus finement les jeunes dans ces territoires numériques où ils reconnaissent peu d'adultes.

La démarche Promeneurs du Net ne correspond pas à la création d'un nouveau métier ou d'une nouvelle profession, mais à une prolongation de l'action éducative portée par chaque PDN sur les réseaux sociaux, ou plus largement dans la rue numérique.

Cependant, les Promeneurs du Net sont de plus en plus repérés et sollicités par les acteurs éducatifs des territoires comme des personnes ressources de proximités pour échanger avec les jeunes sur des projets ou des problématique rencontrés « localement » sur les réseaux sociaux.

A cela, s'ajoute la nécessité pour le PDN de transformer en activité présentielle le contenu qu'il peut lui-même recueillir sur ces temps de présences numériques et l'appétence de certains professionnels à renforcer leur connaissance sur les nombreux sujets liées aux numériques et aux réseaux sociaux en lien avec les jeunes.

Ainsi, l'objectif du module 2 est d'apporter aux Promeneurs du Net qui le souhaitent des temps de formation permettant de renforcer leur connaissance sur les thèmes exposés ci-après et de les outiller sur les méthodes d'animation ou d'accompagnement pour aborder ces sujets avec les jeunes.

#### **Objectifs :**

- Renforcer l'accompagnement des professionnels de la jeunesse dans leur volonté de mettre en place des temps d'animation ou d'information destiné à leur public sur l'éducation aux numériques et aux médias.
- Renforcer l'accompagnement des professionnels de la jeunesse dans leur souhait d'approfondissement de la compréhension des comportements à risques et du mal

être chez les jeunes, et dans leur volonté de mettre en place des temps d'animation ou d'information à destination de ces publics.

## **b. La mission**

L'opérateur retenu devra proposer des temps de formation et d'information à destination des professionnels de la jeunesse.

Les objectifs et contenus pédagogiques de ces temps devront s'inscrire dans une des deux thématiques :

### **Thématique 1 : Renforcer l'éducation aux médias et aux usages du numériques pour accompagner les jeunes dans leur citoyenneté et leurs engagements**

- Comprendre les logiques du web, l'économie des données personnelles et des grandes plateformes utilisées au quotidien
- Comprendre les logiques de fonctionnement des algorithmes et leurs impacts sur l'utilisation par les jeunes, du web et des réseaux sociaux
- Outiller les professionnels de la jeunesse dans la mise en œuvre ou l'accompagnement de projet :
  - Mêlant numérique et citoyenneté et / ou développement durable
  - Visant l'éducation à l'information sur les canaux numériques

### **Thématique 2 : Prévenir les comportements à risques, le mal-être et lutter contre les exclusions chez les jeunes**

- Renforcer les compétences des professionnels de la jeunesse :
  - Sur la détection et la compréhension des phénomènes de mal-être, de radicalisation, de cyberviolence, d'harcèlement, etc. chez le public jeunes.
  - Dans leur capacité à proposer une écoute psychosociale, à reconnaître les acteurs et institution compétentes et à orienter. Les accompagner dans la définition de leur posture en complémentarité avec ces acteurs.
- Outiller les professionnels de la jeunesse qui souhaitent mettre en place des temps collectifs d'animation ou / et de prévention sur ces sujets, à destination des jeunes (et de leurs parents).

### **Les formations :**

L'opérateur retenu devra proposer deux formations, une pour la thématique 1 et une pour la thématique 2. Des sujets de formation peuvent être transversaux aux deux thématiques, dans ce cadre, le candidat devra préciser la thématique principale à laquelle il souhaite répondre (1 ou 2).

Les formations devront proposer à minima deux parties :

- Renforcement des connaissances générales et spécifiques relatives aux sujets de la formation
- Acquisition d'outils ou de méthodes d'animations pour aborder le sujet avec les jeunes

Chaque formation devra avoir une capacité d'accueil comprise entre 10 à 20 participants. Elle devra comprendre des temps en présentiels et proposer des modalités favorisant l'accès aux plus grands nombres.

En dehors des points précédents, le candidat est libre de proposer le découpage (séquences/modules) et les temporalités (durées, périodicités) qu'il jugera le plus adéquat pour répondre aux objectifs du projet de formation déposé et aux caractéristiques du public cible (cf point c ci-dessous).

Ces points seront à préciser dans le dossier de candidature.

Afin d'ajuster au mieux les formations aux attendus des professionnels, l'opérateur retenu devra s'attacher à prendre contact avec la structure coordinatrice du réseau des Promeneurs du Net pour vérifier la complémentarité des apports entre les deux missions.

**A noter : l'inscription aux formations sera sur la base du volontariat. Un nombre de participants inférieure à 7 devra entraîner l'annulation et le report de la session/du temps de formation.**

**Durée de la mission :**

Les formations devront se dérouler entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et 31 décembre 2025

**Les livrables :**

Les formations devront s'appuyer, à minima, sur des supports visuels. Les outils et les méthodes présentés dans la formation devront faire l'objet de fiches actions réutilisables par les participants dans leur fonction. L'ensemble de ces éléments seront des livrables à transmettre aux participants de la formation. Ils pourront être diffusés au sein du réseau des Promeneurs du Net.

### **c. Le public**

Les formations sont destinées aux professionnels de la jeunesse engagés dans la démarche Promeneurs du Net depuis plus d'un an et qui ont déjà acquis des bases de connaissance sur l'utilisation et le fonctionnement des réseaux sociaux.

Le réseau des Promeneurs du Net regroupe une centaine de professionnels jeunesse qui exercent des métiers différents (animateurs, éducateurs spécialisés, formateurs, etc.), dans plus d'une quinzaine de types différents de structure (Accueil de loisirs, Point info jeunesse, MFR, prévention, centres sociaux etc.)

En lien avec les orientations prises par les comités de suivis et les financements complémentaires, les restrictions d'ouverture des formations pourront être modifiées.

Les contenus des formations devront être orientés sur les problématiques et les enjeux liés aux adolescents et aux jeunes de 11 à 25 ans.

#### d. Les engagements de la structure porteuse (opérateur)

La structure retenue via l'appel à candidature s'engage à :

- Missionner des formateurs et des intervenants qualifiés sur les thématiques indiqués dans le point 3.b du présent cahiers des charges.
- Transmettre aux Caf la liste des formateurs et des intervenants ainsi que leurs références.
- Travailler dans un esprit de coopération avec la coordination du dispositif avec les membres du Comité technique jeunesse et du comité technique élargi.
- N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratiques sectaires. (Appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité)
- Fournir une évaluation sur le déroulement de la mission comprenant une évaluation auprès des participants bénéficiaires : des contenus, des apports et des modalités d'organisation et d'animation des temps de formation
- Délivrer les attestations de présences nécessaires aux participants
- Faire valider auprès de la Caf et ses partenaires toutes modifications relevant du contenu des temps de formation, des intervenants et des modalités d'accès au temps de formation

#### e. La structure porteuse – les critères d'éligibilité

Les structures éligibles sont les associations relevant du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés. La certification Qualiopi n'est pas exigée mais sera fortement appréciée.

La candidature à un module est unique (une seule raison sociale et une seule convention), **mais l'opérateur peut présenter une candidature représentant plusieurs structures**. Dans ce cadre, il est attendu que les rôles, les apports et les charges rattachées à chacune des structures soient définis avec précision.

#### La prise en compte d'une proposition bi-départementale :

L'opérateur peut faire une même proposition de contenu de formation à destination des professionnels des deux départements. Les temps de formation pourront regrouper des PDN provenant des deux territoires. Dans ce cadre, les conditions sont les suivantes :

- Egalités d'accès des temps de formation en présentiel, la même session de formation doit se dérouler dans chaque département
- Prise en compte des contextes spécifiques à chaque département (acteurs, ressources, procédures, politiques jeunesse) dans le contenu des formations

La structure porteuse s'engage à promouvoir un fonctionnement en réseau et n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.

### **a. La logistique**

L'ensemble des moyens nécessaires au bon déroulement des temps de formation sont à identifier par l'opérateur. Ils seront compris dans la subvention forfaitaire annuelle qui lui est attribuée.

### **f. La gestion financière du projet**

La rémunération de la mission est plafonnée à 3 000 € par Caf.

Ce plafond, comprend la réalisation de deux formations distinctes (1 par thématique) sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2025.

Elle prendra la forme d'une subvention pluriannuelle, définie sur la base d'un budget prévisionnel annuel (2024 et 2025) transmis par l'opérateur retenu.

Le montant alloué devra prendre en compte l'ensemble des dépenses inhérentes à la mise en place des temps de formation : matériel, déplacements, animation des formations, recours à d'éventuels intervenants extérieurs, suivi administratif, création d'outils de communication et des livrables, frais de structure etc.

Les montants pourront éventuellement être proratisés en fin d'exercice en cas de réalisation partielle de l'action.

Un financement complémentaire par d'autres institutions pourra être recherché par l'opérateur. Ce financement ne pourra en aucun entraîner une modification l'offre initiale retenue par la Caf (objectifs et contenus des formations). Il peut cependant permettre d'augmenter les volumes (nombres de bénéficiaires, profils des bénéficiaires, ajout d'une thématique etc.).